



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Saint-Bonaventure

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 JANVIER 2023

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Bonaventure, tenue le mardi 10 janvier 2023, à 19 h 30, sous la présidence de Guy Lavoie, Maire.

Sont aussi présents, les conseillers Gilles Forcier, Raymond Paulhus, Yanick Desmarais, Sylvie Jean, Manon Reed, Samuel St-Pierre, ainsi que Jessy Grenier, Directrice Générale et greffière-trésorière.

Quorum

Les membres du conseil formant quorum, la séance est déclarée régulièrement constituée.

2023-01-01

1.1 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition de Raymond Paulhus, il est résolu, unanimement :

- d'adopter l'ordre du jour tel que lu, tout en gardant l'item « Varia » ouvert.

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal du 6 décembre et séances extraordinaires du 22 décembre 2022
3. Correspondance

4. LÉGISLATION

- 4.1 Avis motion et présentation du projet de règlement 339-2023 fixant les taux de taxes pour l'exercice financier 2023 et les conditions de perception

5. ADMINISTRATION

- 5.1 Lecture et approbation des comptes
- 5.2 Désignation de la mairesse suppléante
- 5.3 Désignation de la mairesse suppléante pour siéger à la MRC
- 5.4 Mandat Infotech – Taxation annuelle et T4/Relevé 1
- 5.5 Présentation d'une demande d'aide financière - Financement Emplois d'été Canada
- 5.6 Cotisation annuelle – ADMQ
- 5.7 Proclamation des Journées de la Persévérance scolaire 2023 dans notre municipalité
- 5.8 Projet de mobilité durable volet 4 : Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité
- 5.9 Demande au MAMH pour la conclusion d'une entente avec Développement économique Canada (Programme Fonds canadien de revitalisation des communautés)
- 5.10 Demande d'aide financière - Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU)

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 6.1 Contribution au S.I.U.C.Q. 2023

7. TRANSPORT ROUTIER – VOIRIE MUNICIPALE

- 7.1 Reddition de comptes, PAERRL 2022

8. AQUEDUC – ÉGOUT – MATIÈRES RÉSIDUELLES



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Saint-Bonaventure

9. URBANISME

9.1 Demande de dérogation mineure du 1264, Rang du Bassin

10. LOISIRS – CULTURES – ORGANISMES

10.1 Demande d'aide financière Jeudis en chansons 2023

10.2 Demande de contribution financière pour l'utilisation du centre récréatif de Saint-David

10.3 Rendez-Vous des Champions – AHMV

10.4 Appui Bibliothèque municipale Desjardins de Saint-Bonaventure – Plainte Poste Canada

11. VARIA

11.1 Dépôt d'un résumé des dossiers

12. Période de questions

13. Levée de la séance

ADOPTÉE

2023-01-02

2.ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 6 DÉCEMBRE ET SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU 22 DÉCEMBRE 2022

Sur proposition de Gilles Forcier, il est résolu, unanimement :

- d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire tenu le 6 décembre et séances extraordinaires du 22 décembre 2022.

ADOPTÉE

3. CORRESPONDANCE

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose la liste de la correspondance.

4. LÉGISLATION

4.1 AVIS MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 339-2023 FIXANT LES TAUX DE TAXES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2023 ET LES CONDITIONS DE PERCEPTION

AVIS DE MOTION est par les présentes donné par Guy Lavoie, maire, qu'à une prochaine séance ordinaire, le *règlement numéro 339-2023 fixant les taux de taxes pour l'exercice financier 2023 et les conditions de perception* sera présenté pour adoption.

Dans le but de respecter les exigences prévues à l'article 445 du *Code municipal* (RLRQ, c. C-27.1), le projet de *Règlement numéro 339-2023 fixant les taux de taxes pour l'exercice financier 2023 et les conditions de perception* est présenté par Guy Lavoie, maire. Une copie de ce projet de règlement est déposée lors de la séance et est jointe en annexe au présent avis, avec dispense de lecture.



Procès-verbal de la Municipalité de Saint-Bonaventure

N° de résolution
ou annotation

2023-01-03

5. ADMINISTRATION

5.1 LECTURE ET APPROBATION DES COMPTES

AFFAIRES VISA DESJARDINS	3 885.83 \$
AGISKA COOPERATIVE	191.73 \$
BERNIER FOURNIER AVOCATS	1 437.19 \$
BUREAU EN GROS	260.53 \$
BUROPRO CITATION	407.59 \$
CARDIO CHOC	677.15 \$
CENTRE DU QUEBEC SANS FIL	150.00 \$
CNH INDUSTRIAL CAPITAL	1 076.30 \$
COLOC DE ST-BONAVENTURE	1 080.00 \$
COMITE B.G.P.	150.00 \$
COMITE BIBLIOTHEQUE ST-BONAVENTURE	6 610.00 \$
COMITE D'ENTRAIDE	500.00 \$
COMITE DES LOISIRS ST-BONAVENTURE	2 500.00 \$
CONSTRUCTION JONATHAN CYR	31 380.58 \$
COOPTEL	417.13 \$
DANIELLE HAMEL	250.00 \$
DESJARDINS ASS. COLLECTIVES	1 540.30 \$
ÉNERGIES SONIC INC	677.22 \$
ENTREPRISE E. BELANGER	1 256.11 \$
EUROFINS ENVIRONEX	190.86 \$
EXCAVATION RENAUD MARTEL	586.37 \$
F.Q.M.	108.66 \$
FAUCHER GAUTHIER,	1 862.60 \$
FONDATION SANTE BAS ST-FRANCOIS	200.00 \$
GARAGE MARIO LACHAPELLE	40.24 \$
GROUPE CCL	2 125.89 \$
GROUPE PALLADIUM INC	1 724.62 \$
HYDRO QUEBEC	7 413.14 \$
INFO PAGE	81.86 \$
INFOTECH	1 058.93 \$
JEAN-CHRISTOPHE LABRECQUE	1 500.00 \$
LES ENTREPRISES F PARENT INC	31 586.19 \$
LES PÉTROLES HUBERT GOUIN	1 300.79 \$
M.R.C. DE DRUMMOND	9 066.76 \$
MARCHÉ ST-BONAVENTURE INC.	1 445.12 \$
MEGABURO	175.27 \$
MICROTEC INFORMATIQUE	271.57 \$
MIKAEL BOUCHARD	370.96 \$
MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC	7 906.95 \$
OBV YAMASKA	50.00 \$
POMP - STEPHAN LAVOIE	95.32 \$
PUROLATOR INC	9.43 \$
QUÉBEC MUNICIPAL	356.42 \$
R.G.M.R. du BAS ST-FRANCOIS	4 704.73 \$
RECEVOIR GÉNÉRAL DU CANADA	2944.39 \$
ROBERT CHIASSON	335.00 \$
RREMQ	1 360.54 \$
S.I.U.C.Q.	1 357.50 \$
SANIXEL INC.	19.79 \$
SERVICE D'ENTRETIEN	503.59 \$
SPA DE DRUMMOND	2 010.29 \$
SYLVIE VIENS	50.00 \$
VACUUM DRUMMOND INC.	2 287.14 \$



Procès-verbal de la Municipalité de Saint-Bonaventure

N° de résolution
ou annotation

VETEMENTS SPAX	96.35 \$
VIRIDIS ENVIRONNEMENT	80 482.50 \$
RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA	4 074.38 \$
MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC	10 016.69 \$
SALAIRE DE DÉCEMBRE 2022	21 705.37 \$

Sur proposition de Yanick Desmarais, il est résolu, unanimement :

- que ces comptes sont approuvés et soient payés.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTION

2023-01-04

5.2 DÉSIGNATION DE LA MAIRESSE SUPPLÉANTE

Sur proposition de Manon Reed, il est résolu unanimement :

- de nommer madame Sylvie Jean, comme mairesse suppléante pour 2023, soit désignée pour siéger en cas d'absence du maire;
- d'autoriser la mairesse suppléante à signer tous les documents nécessaires pour et au nom de la municipalité de Saint-Bonaventure en cas d'absence du maire.

ADOPTÉE

2023-01-05

5.3 DÉSIGNATION DE LA MAIRESSE SUPPLÉANTE POUR SIÉGER À LA MRC

Sur proposition de Samuel St-Pierre, il est résolu unanimement :

- que madame Sylvie Jean, soit nommée comme mairesse suppléante l'année 2023, soit désignée pour siéger à la MRC de Drummond en cas d'absence du maire.

ADOPTÉE

2023-01-06

5.4 MANDAT INFOTECH – TAXATION ANNUELLE – T4 / RELEVÉ 1

Sur proposition de Raymond Paulhus, il est résolu, unanimement :

- d'autoriser la compagnie Infotech (logiciel comptable) à procéder à l'implantation des données concernant la taxation annuelle 2023;
- d'autoriser la compagnie Infotech à faire la préparation des T4 / Relevé 1 des employés municipaux pour l'année 2022;
- d'autoriser les coûts liés à ce travail qui seront pris à même la banque d'heures.

ADOPTÉE



Procès-verbal de la Municipalité de Saint-Bonaventure

N° de résolution
ou annotation

2023-01-07

5.5 PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - FINANCEMENT EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA

Considérant que cette aide financière couvre l'équivalent du salaire minimum à 50 % pour la période estivale;

Sur proposition de Sylvie Jean, il est résolu, unanimement :

- Que la Municipalité de Saint-Bonaventure autorise la présentation d'une ou plusieurs demandes d'aide financière pour une ressource étudiante au *Programme de financement Emplois d'été Canada* qui pourra servir comme une aide-étudiante à la voirie ou toutes autres tâches connexes.

ADOPTÉE

2023-01-08

5.6 COTISATION ANNUELLE – ADMQ

Considérant que la cotisation annuelle 2023 à l'ADMQ (Association des directeurs municipaux du Québec) doit être renouvelée;

Sur proposition de Yanick Desmarais, il est résolu, unanimement :

- que la cotisation 2023, l'accès à l'assurance juridique et aux programmes d'aide aux membres de Mme Jessy Grenier, directrice générale soit payée à l'ADMQ au coût de 856 \$ plus taxes.

ADOPTÉE

2023-01-09

5.7 PROCLAMATION DES JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE 2023 DANS NOTRE MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT QUE tous les acteurs de la communauté peuvent agir sur la persévérance scolaire afin de favoriser la réussite éducative au Centre-du-Québec ;

CONSIDÉRANT QUE d'alimenter leurs aspirations professionnelles en leur faisant découvrir nos milieux contribuent à donner du sens à leur persévérance scolaire ;

CONSIDÉRANT QUE la région du Centre-du-Québec a besoin d'une relève qualifiée pour assurer son plein développement socioéconomique;

CONSIDÉRANT QUE la Table régionale de l'éducation Centre-du-Québec tient, chaque année en février, une édition centricoise des Journées de la persévérance scolaire ;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de cette édition centricoise des Journées de la persévérance scolaire, la Table régionale de l'éducation Centre-du-Québec invite tous les acteurs de la communauté à poser un geste d'encouragement à l'égard de la persévérance scolaire, et ce, afin de démontrer aux jeunes et aux adultes en formation que la collectivité les soutient dans la poursuite de leurs études ;

CONSIDÉRANT QUE depuis 2004, la Table régionale de l'éducation Centre-du-Québec mobilise l'ensemble des acteurs de la communauté dans le but de favoriser le développement du plein potentiel des jeunes et de soutenir la réussite éducative des jeunes et d'adultes en formation.



Procès-verbal de la Municipalité de Saint-Bonaventure

N° de résolution
ou annotation

Sur proposition de Gilles Forcier, il est résolu unanimement :

- de déclarer que la municipalité de Saint-Bonaventure appuie les Journées de la persévérance scolaire 2023 par cette résolution.

ADOPTÉE

2023-01-10

5.8 PROJET DE MOBILITÉ DURABLE VOLET 4 : SOUTIEN À LA COOPÉRATION INTERMUNICIPALE DU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ

Considérant que la municipalité a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

Considérant que les municipalités de Durham-Sud, L'Avenir, Lefebvre, Notre-Dame-du-Bon-Conseil (Paroisse), Notre-Dame-du-Bon-Conseil (Village), Saint-Bonaventure, Saint-Cyrille-de-Wendover, Saint-Edmond-de-Grantham, Saint-Eugène, Saint-Félix-de-Kingsey, Saint-Germain-de-Grantham, Saint-Guillaume, Saint-Lucien, Saint-Majorique-de-Grantham, Saint-Pie-de-Guire, Sainte-Brigitte-des-Saults et Wickham désirent présenter un projet de mobilité durable dans le cadre de l'aide financière;

Sur proposition de Manon Reed, il est résolu unanimement par le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Bonaventure :

- de s'engager à participer au projet de mobilité durable et à assumer une partie des coûts;
- Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;
- Le conseil nomme la MRC de Drummond organisme responsable du projet.

ADOPTÉE

2023-01-11

5.9 DEMANDE AU MAMH POUR LA MODIFICATION D'UNE ENTENTE AVEC DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE CANADA (PROJET REVITALISATION)

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Bonaventure a soumis une demande d'aide financière relativement à une contribution à Développement économique Canada dans le cadre du programme Fonds canadien de revitalisation des communautés – PDEQ pour le projet # 400060795;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Bonaventure souhaite modifier l'entente de contribution d'un montant maximum de 442 715 \$ avec Développement économique Canada pour la réalisation de ce projet avec une extension de la date limite du projet au 31 mars 2024;

Sur proposition de Samuel St-Pierre, il est résolu, unanimement :

- que la Municipalité de Saint-Bonaventure approuve la modification demandée le 20 décembre 2022 touchant l'article 4 et l'annexe B de l'entente de contribution portant le numéro 400060795 avec Développement



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Saint-Bonaventure

économique Canada dans le cadre du programme Fonds canadien de revitalisation des communautés – PDEQ pour la réalisation du projet;

- que la Municipalité de Saint-Bonaventure demande l'autorisation du gouvernement du Québec de conclure cet accord modifié;
- que M. Guy Lavoie, maire et/ou Jessy Grenier, directrice générale et greffière-trésorière soient autorisés à signer cet accord.

ADOPTÉE

2023-01-12

5.10 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES D'EAU (PRIMEAU)

Considérant que la Municipalité de Saint-Bonaventure désire faire une étude de faisabilité pour l'installation d'un réseau d'eau potable, afin de savoir les coûts qui pourraient y être reliés;

Considérant que le Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) pourrait accorder une subvention allant jusqu'à 85% à la Municipalité;

Sur proposition de Raymond Paulhus, il est résolu, unanimement :

- que la Municipalité a pris connaissance du Guide sur le programme PRIMEAU et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle;
- que la Municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus;
- que la Municipalité confirme qu'elle assume tous les coûts non admissibles au programme PRIMEAU associés à son projet, y compris tout dépassement de coûts;
- que le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière.
- d'autoriser madame Jessy Grenier directrice générale à faire la demande de subvention et à signer tout document en lien avec cette subvention.

ADOPTÉE

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

2023-01-13

6.1 CONTRIBUTION AU S.I.U.C.Q. 2023

Considérant qu'il est de la responsabilité légale d'une municipalité d'assurer une couverture adéquate en matière de sécurité civile et que le SIUCQ offre la protection et son support lors d'interventions en situations d'urgence;

Considérant que le tarif est fixé à 1,25 \$ par habitant pour une population de 1 086;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Saint-Bonaventure

Sur proposition de Gilles Forcier, il est résolu, unanimement :

- de contribuer au Service d'Intervention d'Urgence Centre-du-Québec pour la desserte du territoire de la Municipalité en mesures d'urgence pour l'année 2023 au coût de 1 357,50 \$.

ADOPTÉE

7. TRANSPORT ROUTIER – VOIRIE MUNICIPALE

2023-01-14

7.1 REDDITION DE COMPTES, PAERRL 2022

Considérant que le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 131 933 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2022;

Considérant que les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité;

Sur proposition de Samuel St-Pierre, il est résolu, unanimement :

- que la Municipalité de Saint-Bonaventure informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

ADOPTÉE

8. AQUEDUC – ÉGOUT – MATIÈRES RÉSIDUELLES

9. URBANISME

2023-01-15

9.1 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DU 1264, RANG DU BASSIN

Coordonnées : 1264, rang du Bassin

Adresse : lot 6 519 297

Les membres du Comité consultatif d'urbanisme ont pris connaissance d'une demande de dérogation mineure visant à rendre conforme la largeur sur le chemin public du lot 6 519 297 ayant une dimension de 43.08 mètres linéaire, alors que la dimension prescrite est établie à 50 mètres linéaires.

Considérant que le but de la dérogation est de séparer la résidence bénéficiant d'un droit acquis de la terre agricole localisé dans la Municipalité de Saint-Bonaventure;

Considérant que le projet de lotissement de Mme Nicole Tessier est localisé sur le chemin du Rang du Bassin, dans la zone agricole A-01 au règlement de zonage 297-2018 de la municipalité de Saint-Bonaventure;

Considérant qu'au règlement de zonage 297-2018 la largeur et profondeur prescrite sont respectivement établies à 50 mètres et 30 mètres;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Saint-Bonaventure

Considérant que la largeur proposée sur le plan cadastral présenté et portant le numéro de dossier A12768 préparé par la firme Martin Paradis arpenteur géomètre est 43,08 mètres;

Considérant que la superficie et la profondeur minimum prescrite sont respectées;

Considérant que la dérogation n'a pour effet de causer un préjudice aux propriétés voisines;

Sur proposition de Sylvie Jean, il est résolu, unanimement :

- d'accepter la demande de séparer la résidence bénéficiant d'un droit acquis de la terre agricole localisé, tel que proposé par les membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU).

ADOPTÉE

10. LOISIRS

2023-01-16

10.1 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE JEUDIS EN CHANSONS 2023

Considérant que les spectacles gratuits en plein air des Jeudis en Chansons sont populaires auprès de la population de Saint-Bonaventure;

Considérant que la SSJBCQ a annoncé son nouveau programme d'assistance financière pour les Jeudis en Chansons 2023;

Sur proposition de Yanick Desmarais, il est résolu, unanimement :

- que la municipalité de Saint-Bonaventure dépose une demande d'assistance financière de 1 000 \$ auprès de la Société St-Jean-Baptiste du Centre-du-Québec pour la tenue d'un spectacle dans le cadre des Jeudis en Chansons à l'été 2023 dont le budget prévu est évalué à 2 250 \$;
- qu'un souper hot-dog soit offert par les membres du conseil avant le spectacle;
- qu'une dépense de 500 \$ soit autorisée pour la tenue des Jeudis en Chansons 2023;
- que madame Maude Lauzon, coordonnatrice en Loisirs, soit nommée responsable de l'événement et soit autorisée à faire la demande d'assistance financière auprès de la SSJB Centre-du-Québec pour et au nom de la Municipalité.

ADOPTÉE

2023-01-17

10.2 DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE POUR L'UTILISATION DU CENTRE RÉCRÉATIF DE SAINT-DAVID

Considérant qu'une demande d'aide financière pour l'utilisation du Centre récréatif de Saint-David a été faite;

Sur proposition de Gilles Forcier, il est résolu, unanimement :

- de verser la somme de 500 \$ à la Municipalité de Saint-David pour l'utilisation et l'entretien de la bâtisse et la patinoire qui est utilisée par les citoyens de Saint-Bonaventure.

ADOPTÉE



Procès-verbal de la Municipalité de Saint-Bonaventure

N° de résolution
ou annotation

2023-01-18

10.3 RENDEZ-VOUS DES CHAMPIONS - AHMV

Considérant la demande d'aide financière pour le rendez-vous des Champions qui aura lieu le 18 mars 2023 au centre récréatif de St-David;

Considérant que 10 joueurs de la Municipalité de Saint-Bonaventure y participeront;

Sur proposition de Manon Reed, il est résolu, unanimement :

- de verser la somme de 500 \$ à l'Association de Hockey Mineur des Villages (AHMV) qui servira à l'achat de médailles et de trophées;
- de confirmer la présence du maire et/ou des conseillers lors de la remise des médailles.

ADOPTÉE

2023-01-19

10.4 APPUI BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DES JARDINS DE SAINT-BONAVENTURE – PLAINTÉ POSTE CANADA

Considérant la fermeture du comptoir de Poste Canada chez Letendre et Forcier la « boîte postale rouge » a été retirée;

Considérant qu'une demande a été faite par le bureau de poste de Saint-Guillaume pour relocaliser celle-ci dans Saint-Bonaventure et qu'elle a été non-retenue;

Considérant que la Bibliothèque municipale Desjardins de Saint-Bonaventure a procédé en 2022 à l'expédition de 700 sacs, 480 retours de livres prêtés aux abonnés, et 250 envois vers d'autres bibliothèques via cette boîte postale;

Sur proposition de Raymond Paulhus, il est résolu, unanimement :

- d'appuyer la Bibliothèque municipale Desjardins de Saint-Bonaventure à déposer une plainte envers Poste Canada afin que la boîte postale soit relocalisée sur le territoire de la Municipalité.

ADOPTÉE

11. VARIA

11.1 DÉPÔT D'UN RÉSUMÉ DES DOSSIERS

ADMINISTRATION :

- Agrandissement de la salle multifonctionnelle – Départ en appel d'offres sous peu plan terminé par architecte Faucher Gauthier reste à terminer le devis pour soumission.
- Soyez prudent vague de vols à Saint-Guillaume
- Conseil sans papier sous peu avec l'achat de Chromebook

VOIRIE : N/A



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Saint-Bonaventure

LOISIRS :

Fête de Noël 17 décembre de 10 h 00 à 16 h: Un succès, bravo à tous les bénévoles, Comité des Loisirs et employés municipaux pour cette belle réussite!! Merci aux 111 enfants qui sont venus rencontrer le Père Noël, la Fée des étoiles et ses joyeux lutins. Un très grand merci à nos précieux commanditaires!!

- L'édition 2023 du défi château de neige se tiendra du 9 janvier au 13 mars 2023 – Propulsé et coordonné par :Unités régionales de loisir et de sport du Québec.

Pour plus d'informations consultez la page Facebook et le site web de la Municipalité

- Plusieurs autres activités sont disponibles pour la session hiver :

- Pickleball place disponible de 16h à 18h
- Danse Country session hiver tous les jeudis (dès le 2 février)
- Zumba tous les mardis 20h (dès le 17 janvier)
- Zumba familial tous les samedis (dès le 21 janvier)
- Karaté tous les mardis de 18h30 à 19h30 (dès le 24 janvier)

Pour plus d'informations consultez la page Facebook et le site web de la Municipalité

- Fest-Hiver de St-Bon le 27-28 janvier

Pour plus d'informations consultez la page Facebook et le site web de la Municipalité

12. PÉRIODE DE QUESTION

20 h 05 à 20 h 16

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de Sylvie Jean, il est résolu, unanimement :

- de lever la séance à 20 h 16.

ADOPTÉE

Guy Lavoie, Maire

Jessy Grenier, Directrice générale et
greffière-trésorière

« Je, Guy Lavoie, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Guy Lavoie, Maire

2023-01-20